

**POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
CNW code 01 et hebdomas régionaux**

Briser le cycle de la pauvreté

Engagement de services pour l'emploi : une vaste opération qui porte fruits

Québec, le 10 octobre 2013 – La ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, ministre du Travail et ministre responsable de la Condition féminine, M^{me} Agnès Maltais, rend publics, tel que prévu, les premiers résultats des interventions réalisées dans le cadre de l'Engagement de services pour l'emploi. Ceux-ci démontrent non seulement que tous les prestataires concernés par les modifications à l'aide sociale ont été informés et invités à rencontrer un agent pour recevoir l'accompagnement d'Emploi-Québec, mais également que des milliers de ménages sont maintenant en mouvement vers l'emploi.

« L'emploi constitue le meilleur moyen de briser le cycle de la pauvreté. Le gouvernement du Québec a choisi d'agir de façon responsable et solidaire en adaptant ses programmes d'aide financière aux réalités d'aujourd'hui. La vaste opération d'information et d'accompagnement vers l'emploi que nous menons auprès des personnes concernées est positive pour la société québécoise, car toutes celles et tous ceux qui veulent travailler devraient pouvoir le faire », a expliqué la ministre Maltais.

Depuis juin dernier, en plus de son offre régulière de services, Emploi-Québec a déployé tous les efforts nécessaires pour joindre toutes les personnes concernées, pour les informer et les rencontrer de façon à convenir avec elles d'un plan personnalisé d'intervention tout en agissant auprès des entreprises pour favoriser l'embauche de ce bassin de main-d'œuvre sous-représenté sur le marché du travail.

En date du 4 octobre 2013 :

- 100 % des 8 088 couples qui recevaient l'allocation mensuelle pour contraintes temporaires à l'emploi en raison de la garde d'un enfant d'âge préscolaire ont été informés et invités à rencontrer un agent pour recevoir l'accompagnement d'Emploi-Québec.
 - **De ce nombre, plus de 80 % occupent un emploi, sont en mouvement vers l'emploi, bénéficient d'une allocation pour contraintes à l'emploi adaptée à leur condition ou sont en lien avec les services publics d'emploi pour une évaluation de leur situation. Comparativement aux années 2011 et 2012, le nombre de couples en mouvement vers l'emploi ou qui occupent un emploi est en hausse de 60 %.**
- 100 % des 1 378 prestataires qui ont eu 55 ans entre juillet et octobre 2013 ont été informés et invités à rencontrer un agent pour recevoir l'accompagnement d'Emploi-Québec.
 - **De ce nombre, près de 72 % occupent un emploi, sont en mouvement vers l'emploi, bénéficient d'une allocation pour contraintes à l'emploi adaptée à leur condition ou sont en lien avec les services publics d'emploi pour une évaluation de leur situation. En 2011 et 2012, cette proportion des personnes de 55 ans en mouvement vers l'emploi n'était que de l'ordre de 20 %.**
- Notons que de l'ensemble des couples et des prestataires concernés, près de 600 d'entre eux reçoivent maintenant une allocation pour contrainte à l'emploi, notamment en raison de problèmes de santé, améliorant ainsi leur revenu disponible.

« En plus d'aider celles et ceux qui ont le potentiel de participer au marché du travail, le revenu disponible de prestataires est augmenté parce qu'ils reçoivent maintenant une allocation adaptée à leur situation, en raison de leur participation à des mesures d'Emploi-Québec ou d'un reclassement dans une catégorie qui reflète davantage leurs contraintes à l'emploi », a conclu la ministre Maltais.

Les étapes de l'opération menée par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale :

- 100 % des couples qui recevaient l'allocation mensuelle pour contraintes temporaires à l'emploi en raison de la garde d'un enfant d'âge préscolaire et des prestataires qui ont eu 55 ans entre juillet et octobre 2013 ont reçu une lettre les informant qu'ils pouvaient contacter leur centre local d'emploi et qu'Emploi-Québec allait les contacter pour leur proposer une démarche vers l'emploi.
- Emploi-Québec a effectué jusqu'à trois appels téléphoniques pour joindre les personnes concernées et, en cas d'échec, il leur a transmis une invitation par courrier pour rencontrer un agent d'aide à l'emploi dans leur centre local d'emploi (CLE).
- Toutes les personnes invoquant une contrainte à l'emploi, comme un problème de santé, ont été informées de la possibilité de recevoir une allocation adaptée à leur situation. Elles ont reçu le formulaire et elles sont soutenues dans leur démarche.
- Toutes les personnes intéressées à entreprendre une démarche vers l'emploi ont été rencontrées par un agent d'aide à l'emploi qui a évalué leur situation et identifié les options possibles (conseils d'orientation et de choix de carrière, référence à des organismes en employabilité, formation professionnelle, etc.).
- Emploi-Québec relance les personnes non intéressées ou qui n'ont pas donné suite à l'invitation qui leur a été transmise, deux mois après qu'elles aient fait part de leur refus.

Toute personne qui désire entreprendre un parcours vers l'emploi est invitée à prendre contact avec Emploi-Québec en se rendant à son CLE ou en appelant au 1 877 767-8773.

Il est démontré que participer à des mesures d'emploi contribue non seulement à hausser le revenu disponible, mais également à accroître de 50 % les chances d'intégrer un emploi.

Les données complètes de la *Reddition de compte de l'Engagement de services pour l'emploi* sont disponibles au www.mess.gouv.qc.ca.

~ 30 ~

Sources et renseignements :

Mélanie Harvey
Attachée de presse
Cabinet de la ministre de l'Emploi
et de la Solidarité sociale, ministre du Travail
et ministre responsable de la Condition féminine
Tél. : 418 643-4810

François Lefebvre
Direction des communications
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
Tél. : 418 646-0425, poste 67234